



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément à la Loi, le projet de règlement 2019-06 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019.

Le but de ce règlement est d'abroger le R 139-05-18 afin de retirer tout ce qui fait état du salaire relié aux absences des membres du conseil tel que stipulé dans les articles 3, 5, et 6, du règlement R 139-05-18.

Le règlement 2019-06 sera adopté lors de la séance du mois de juillet ou à une séance subséquente.

Toute personne intéressé peut consulter le règlement 2019-06 au bureau administratif de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Port-Menier, ce 22^e jour du mois de mai 2019

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Diane Taillon, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 22^e jour du mois de mai 2019 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour du mois de mai 2019.

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière